

**Sainte-Martine, le 13 avril 2021**

---

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 13 avril 2021 à 19 h 30, à Sainte-Martine, par visioconférence, sous la présidence de madame Maude Laberge, mairesse.

Conformément aux arrêtés et décrets ministériels, le conseil de la Municipalité siège en séance ordinaire par voie de visioconférence.

Sont présents :  
Monsieur Richard Laberge  
Monsieur Normand Sauvé  
Monsieur Dominic Garceau  
Madame Carole Cardinal  
Monsieur Jean-Denis Barbeau  
Madame Mélanie Lefort

Madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Josée Bourdeau, directrice – Greffe, affaires juridiques et contractuelles et secrétaire-trésorière adjointe, sont aussi présentes.

### **Ouverture de la séance**

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la séance soit ouverte à 19 h 36.

**Adoptée**

### **2021-04-058 : Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Richard Laberge  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** le point 6.1 – Demande d'autorisation d'un usage conditionnel – Garderie – 715, route Saint-Jean-Baptiste (Lot 6 062 191), soit retiré de l'ordre du jour.

**Que** la résolution d'appui à la Semaine nationale de la santé mentale soit ajoutée.

**Que** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**Adoptée**

### **2021-04-059 : Correction et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021**

**Attendu qu'il** a été omis d'adopter l'ordre du jour de la séance du 9 mars;

**Attendu que** les membres du conseil ont reçu avant la séance une copie de l'ordre du jour de la séance du 9 mars;

**Attendu que** les points à l'ordre du jour ont été traité sans retrait ou ajout;

Sainte-Martine, le 13 avril 2021

---

**Attendu que** les membres du conseil étaient tous d'accord à adopter l'ordre du jour tel que présenté;

**Attendu que** les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021 et donnent dispense de lecture;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Mélanie Lefort  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

D'approuver la correction du procès-verbal et l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 9 mars 2021;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mars 2021.

**Adoptée**

### **Mot de la mairesse**

Chers citoyens, chères citoyennes,

Nous vous remercions d'assister en visioconférence à cette séance du mois d'avril. Je salue également ceux qui nous regardent de la maison puisque les séances continuent d'être webdiffusées sur notre page Facebook et notre chaîne YouTube. J'aimerais également vous rappeler que l'ordre du jour est publié sur le site Internet le jeudi précédent la séance. Nous souhaitons vous assurer que nous sommes là pour vous entendre alors n'hésitez pas à poser vos questions avant 10 h le jour de la séance, et ce par courriel à [greffe@sainte-martine.ca](mailto:greffe@sainte-martine.ca) ou par téléphone au 450 427-3050, poste 229.

Le 22 avril, Jour de la Terre, nous participons au programme; une pochette Planète! Grâce à de nombreux pollinisateurs, les plantes que nous cultivons produisent des fruits et des légumes. Disons merci ensemble à ces insectes indispensables en cultivant des fleurs sauvages qui leur offriront le pollen et le nectar nécessaire à leur survie. Afin de souligner l'importance de la nature, nous vous offrons gratuitement en quantité limitée, ces pochettes thématiques. L'activité s'adresse aux enfants de 3 à 12 ans et les pochettes seront disponibles à la biblio à partir du 20 avril, se sera: premiers arrivés, premiers servis.

Contenu de la pochette :

- Une rondelle de bois à décorer à l'image d'une planète.
- Un aimant autocollant à mettre derrière la rondelle.
- Une carte avec une abeille en papier ensemencé à planter.
- Une pochette de tissu réutilisable pour y mettre les trésors trouvés lors d'une balade extérieure en famille.
- Une fiche explicative pour accompagner pas à pas les enfants dans l'activité.

En avril, nous soulignons également une journée culturelle particulière. Le 29 avril prochain, nous célébrerons la poésie en prenant part au mouvement *Poème à Porter*. Nous sommes invités à diffuser, à lire, à écrire et même à porter un poème au cours de la journée. Si vous passez à la biblio le 29 avril, nous vous remettrons un poème. C'est une belle occasion de découvrir quelque chose de nouveau et de mettre de la finesse dans nos journées de grisaille.

Sainte-Martine, le 13 avril 2021

---

En parlant de finesse et de beauté, nous vous invitons à participer au concours *Jardins fleuris* de retour cette année sous le thème de l'économie de l'eau potable. Comment intégrer ce thème dans vos aménagements paysagers me direz-vous? Des points supplémentaires seront donnés aux aménagements utilisant des plantes indigènes nécessitant peu d'eau. On nous invite également à soumettre la candidature d'un voisin ou d'une amie dont le jardin nous rend verts de jalousie ! Plusieurs prix en chèques-cadeaux sont remis aux gagnants à la fin de l'été. Les inscriptions débiteront le 1<sup>er</sup> juin prochain.

La semaine dernière s'est déroulée une consultation publique virtuelle concernant l'aménagement du parc des Merisiers. Plus d'une vingtaine de citoyens et de citoyennes ont participé activement à cette rencontre. Les échanges ont permis de faire ressortir les réels besoins des utilisateurs de ce parc de quartier. L'administration pourra maintenant analyser les demandes et faire ses recommandations quant à la réalisation de l'aménagement qui devrait débiter au cours de l'année. C'est toujours satisfaisant de mettre en place ce genre de consultation et de constater la grande participation des personnes concernées.

En terminant, vous entendrez plus tard que nous souhaitons adopter une résolution proclamant officiellement la *Semaine nationale de la santé mentale* du 3 au 9 mai 2021. Nous répondons ainsi à l'invitation de la Division du Québec de l'Association canadienne, mais nous souhaitons également l'adopter parce que nous avons dû faire face au cours de la dernière année à beaucoup de détresse et nous savons que ce n'est pas fini. La santé mentale est un facteur déterminant au bien-être de la population et nous reconnaissons qu'il s'agit d'une responsabilité collective partagée par tous les acteurs de la société. Par ce geste, nous souhaitons démontrer l'importance que la Municipalité porte au bien-être de sa collectivité. Même dans les moments de stress et d'anxiété extrême, nous pouvons protéger notre santé mentale. Les émotions intenses peuvent s'apaiser lorsque nous les verbalisons. En mettant des mots sur ce que nous vivons, la douleur s'atténue. Alors, tentons de comprendre et de dire ce que nous ressentons. Est-ce de la colère? de la joie? de la frustration? de la tristesse? Tout cela, c'est tout à fait sain. Donc préparons-nous à Parler pour vrai de ce que nous ressentons.

### Période de questions

Les questions reçues par courriel sont lues textuellement au conseil par la directrice – Greffe, affaires juridiques et contractuelles.

#### **Madame Annik Hufschmid (par courriel)**

- Question : « Il y a quelques semaines, j'ai appris que le secteur #3 identifié Rivière Esturgeon dans le Plan d'urbanisme établi en 2019, avait été "libéré" afin qu'il devienne un secteur constructible. Un potentiel de 298 portes va pouvoir y être construit. Ma question relève de l'accès à cette zone. Par où va se faire l'accès à ce futur quartier tout en sachant que cela va représenter un trafic de plus de 600 véhicules par jour, qui vont, si on prend en compte les accès actuels, se faire soit par la rue du Plateau et/ou la rue de la Pointe. Il y aura également une augmentation du trafic sur la rue de la Gare et la rue de la Butte ? Y aura-t-il un accès de prévu directement depuis la 138 ? »

Réponse : Il est trop tôt pour parler d'un développement dans ce secteur, la demande à la CPTAQ a été faite que tout récemment. La réponse à la CPTAQ pour ce type de développement peut prendre de 1 à 2 ans. De plus, la mairesse

ajoute qu'aucun projet spécifique n'a été présenté à l'administration. Il est prévu pour ces dossiers de développement un processus dans lequel le promoteur doit présenter le projet, ce qui inclut une présentation et des consultations citoyennes. Si ce projet voit le jour, l'entrée pourrait se faire par le chemin de la Beauce et la circulation dans les rues résidentielles ne seraient pas priorisée.

**Monsieur Raymond Touchette (par courriel)**

- Question : Dans le cahier « Retour aux sources » inclus dans la dernière édition de L'info Sainte-Martine, on retrouve à la page 6, section 2, une approche pour sensibiliser les citoyens à économiser l'eau. Pendant plusieurs années lorsque j'étais membre du Comité de l'environnement, on demandait au Conseil quelle action précise pourrions-nous mettre en place pour sévir envers les citoyens qui ne respectent pas les règlements quant à l'utilisation de l'eau potable pour arroser les gazons. Malheureusement, nous n'avons jamais été mis au courant que des citoyens aient reçu un avertissement/amende pour le non-respect du règlement. Ma question est la suivante : Pour cette année et en concert avec la Stratégie municipale d'économie d'eau potable, est-ce que la Municipalité sera en mesure d'assurer plus étroitement le respect du règlement pour l'arrosage des gazons et sévir contre les récalcitrants? Si oui, qui sera en mesure de faire appliquer le règlement et quels seront les conséquences quant aux avertissements/amendes?

Réponse : La mairesse explique qu'il n'y a pas d'amendes émises, mais que l'inspecteur fait des tournées de vérification, même le soir. Mais il est important, entre autres, avec les changements climatiques, d'avoir une bonne stratégie, qui inclut une modification du règlement d'utilisation d'eau potable et la mise en place d'une procédure d'inspection. Cette procédure inclut l'émission de permis et un projet devrait être présenté lors de la séance de mai pour une mise en place durant le mois de juin.

**Monsieur Mathieu Demers (par courriel)**

- Question : Depuis quelques séances du conseil, vous mentionnez que beaucoup d'argent seront investis dans les infrastructures de notre municipalité. J'ai fait parvenir un document sur les clauses de transport en vrac à la mairesse et au conseiller Jean-Denis Barbeau. Est-ce possible d'inclure aux devis la clause, comme le font plusieurs municipalités du Québec et divers grands donneurs d'ouvrage (ministère des Transports, Hydro-Québec) afin que la priorité soit donnée aux payeurs de taxe de la Municipalité comme expliqué dans le document.

Réponse : L'idée est fort intéressante et plusieurs municipalités utilisent ces clauses. La mairesse confirme que le projet sera présenté au conseil.

**Madame Dubois et Monsieur L'Ériger**

- Question : Madame Dubois et son conjoint s'inquiètent du changement de zonage fait en 2019 concernant la marge de leur résidence s'il y a un feu. La marge entre la rue et l'immeuble est de 15 mètres et la même chose entre l'immeuble et la rivière. Il s'inquiète du fait que selon la réglementation ils pourraient ne pas pouvoir se reconstruire en respectant le 15 mètres exigé. Après plusieurs discussions avec le département d'urbanisme, le dossier devait être présenté au conseil pour modifier la réglementation, mais ils n'ont eu aucune réponse ou retour de la part de la Municipalité. Il se pose

**Sainte-Martine, le 13 avril 2021**

---

aussi des questions concernant la zone d'érosion et ce qui est permis et ne l'est pas.

Réponse : La mairesse propose une rencontre administrative, à laquelle elle pourrait assister afin de répondre à toutes leurs questions.

La mairesse propose une période de question concernant le projet de garderie qui a amené au dépôt d'une pétition. Le projet et la demande provient d'une citoyenne et les procédures administratives ont été faites, mais le conseil reconnaît qu'une consultation publique aurait dû avoir lieu. Dans le contexte actuel de manque de place en garderie, une procédure a été mise en place pour approuver le projet. La mairesse explique en détail les étapes administratives du projet. Les citoyens sont invités à s'exprimer.

#### **Monsieur Maurice Laberge**

- **Commentaire** : Le citoyen mentionne qu'il ne s'oppose pas à une garderie, mais au projet à cet endroit. Il mentionne avoir recueilli des noms du voisinage qui s'opposent au projet. Il mentionne particulièrement la sécurité, soit concernant le stationnement et la circulation qui est déjà importante dans ce secteur. Selon lui d'autres endroits sont plus adéquats sur le territoire.

#### **Monsieur Luc Laberge**

- **Commentaire** : Le citoyen fait part de son opposition car il s'agit d'un secteur où la plupart des résidents sont retraités, qu'une garderie serait bruyante et que le secteur ne se porte pas à l'implantation d'une garderie. Il propose d'autres endroits sur le territoire, comme l'immeuble de Monsieur Primeau sur le coin de la Beauce/138. Il existe déjà beaucoup de circulation dans le secteur où la garderie doit être implantée, et l'ajout d'autres voitures serait dangereux. En rapport avec la circulation dans ce secteur, il soulève la traverse piétonnière qui n'est pas claire et où il y aura sûrement un accident un jour. Le cédé de passage n'est pas acquis au Québec, il soulève l'idée d'enlever les lignes jaunes.

La mairesse mentionne qu'il existe un flou, mais il s'agit d'une question de courtoisie, pour que le véhicule arrête il faut un croisement des yeux. Une campagne de sensibilisation provinciale serait l'idéal, des campagnes locales ont eu lieu et des patrouilles sont faites à cet effet. Malheureusement la 138 appartient au provincial et la Municipalité ne peut intervenir pour modifier ces passages, par exemple en ajoutant des lumières d'arrêt obligatoire. Mais la mairesse reconnaît qu'il s'agit d'une problématique et qu'il faut améliorer cette situation.

Madame Lefort mentionne que les passages piétonniers doivent demeurer et tout est une question d'éducation et a les mêmes préoccupations.

Madame Cardinal mentionne qu'il serait intéressant de faire une séance publique car elle sent que les gens souhaitent s'exprimer sur ce sujet. La Municipalité a déjà fait des changements pour la sécurité routière et la sécurité des usagers, mais il reste encore beaucoup à faire.

#### **Monsieur Marquis Grégoire Junior**

- **Commentaire** : Le citoyen fait part de la dangerosité de ce secteur, il y a un gros flot de voiture et des excès de vitesse. Il explique plusieurs situations quotidiennes dans ce secteur qui met en jeu la sécurité routière et la sécurité

des jeunes. Si on ajoute une garderie, donc plusieurs autres véhicules, la sécurité du secteur, déjà compromise, il y aura une anarchie totale. Il fait mention entre autres d'une problématique de la « gang des BMX » qu'il aide tous les matins à traverser la 138. Concernant ce point la mairesse mentionne que la Sureté du Québec a confirmé cette semaine qu'il y aurait une campagne de sensibilisation et des patrouilles présentes le matin. Il fait mention que l'affiche mise sur le terrain pour informer de la procédure n'était pas visible.

La mairesse mentionne que l'administration a suivi la loi et la réglementation, mais il s'agissait d'un nouvel outil. Le conseil reconnaît ne pas avoir eu le réflexe de consulter la population. Suite à la réception de la pétition, la Municipalité devrait se doter d'une procédure ou d'une politique. Il y a un travail à faire au niveau administratif pour créer des réflexes de consultation et d'implication des citoyens. Elle confirme que le conseil va rediscuter en plénière du dossier et la Municipalité devra se repositionner suite à cette mobilisation citoyenne.

**2021-04-060 : Adoption du plan de mise en œuvre– Année 8 – à être intégré au Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry**

**Attendu** l'obligation de la MRC de Beauharnois-Salaberry d'établir, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre de la Sécurité publique, un schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**Attendu** l'obligation pour la Municipalité d'adopter un plan de mise en œuvre (PMO) conforme aux objectifs établis par le Conseil de la MRC de Beauharnois-Salaberry, en regard de l'établissement du schéma de couverture de risques pour l'ensemble de son territoire;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Mélanie Lefort  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**D'adopter** le plan de mise en œuvre – Année 8 – devant faire partie intégrante du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

**Adoptée**

**2021-04-061 : Grand Prix cycliste - Autorisation de passage sur le territoire de la Municipalité**

**Attendu que** le 2 mai 2021 aura lieu la 15<sup>e</sup> édition du Grand Prix cycliste de Sainte-Martine organisé par Équipe Vélo Patriotes 1838;

**Attendu que** Équipe Vélo Patriotes 1838 demande une autorisation de passage sur le territoire de la Municipalité;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
appuyé par monsieur Dominic Garceau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

Sainte-Martine, le 13 avril 2021

---

---

D'autoriser la demande de passage d'Équipe Vélo Patriotes 1838 sur le territoire de la Municipalité.

De demander aux organisateurs de prendre les mesures nécessaires pour la mise en place d'une logistique de course adéquate et efficace.

De tenir l'évènement dans le respect des règles sanitaires gouvernementales.

**Adoptée**

**2021-04-062 : Adjudication de l'appel d'offres sur invitation 2021-008 – Véhicule de fonction pour le Service de sécurité incendie**

**Attendu que** la Municipalité désire acquérir un camion de marque Ford, modèle Edge, pour le Service de sécurité incendie;

**Attendu qu'un** appel d'offres sur invitation a été lancé auprès de 3 concessionnaires en vue de l'octroi du contrat;

**Attendu que** la Municipalité a reçu la soumission conforme suivante :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix avant taxes</b>	<b>Prix taxes incluses</b>
Solution Ford - Châteauguay	37 408 \$	43 009,85 \$

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par monsieur Dominic Garceau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

D'octroyer à la compagnie Solution Ford, plus bas soumissionnaire conforme de l'appel d'offres sur invitation numéro 2021-008, un contrat pour la fourniture d'un camion de marque Ford EDGE 2021 pour le service de sécurité incendie, pour un montant de 37 408 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser monsieur Sylvain Dubuc, directeur du Service de sécurité incendie de la Municipalité à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

**Adoptée**

**2021-04-063 : Appropriation d'une somme d'argent provenant du fonds de roulement pour l'achat d'un camion de marque Ford Edge 2021**

**Attendu que** la Municipalité souhaite procéder à l'achat d'un camion Ford Edge 2021 pour le service de sécurité incendie;

**Attendu que** des entreprises locales ont été approchées et que le contrat d'achat est accordé au plus bas soumissionnaire et conformément à la délégation de pouvoir de dépense;

**Attendu que** le camion équivaut à un montant de 37 408 \$ plus les taxes applicables;

**Attendu qu'un** système de clignotant doit être installé sur le camion ce qui équivaut à un montant de 9 465 \$ plus les taxes applicables;

Sainte-Martine, le 13 avril 2021

---

**Attendu que** le montant pour cette acquisition sera financé par le fonds de roulement sur 5 ans;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
appuyé par monsieur Richard Laberge  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine s'approprie une somme de 50 000 \$ à même le fonds de roulement pour l'achat et l'équipement d'un camion de marque Ford Edge 2021.

**Que** cette somme soit remboursée au fonds de roulement sur une période de 5 ans.

*La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.*

**Adoptée**

**2021-04-064 : Demande d'aide financière auprès du Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022 »**

**Attendu que** la bibliothèque de Sainte-Martine a comme mission d'informer, de divertir et de répondre aux demandes d'information de la population martinnoise;

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine désire augmenter ses budgets d'achats de documents au cours des prochaines années;

**Attendu que** l'aide du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pourrait permettre de doubler le budget global d'achats de documents et que cette aide est essentielle à la Municipalité pour maintenir le niveau de qualité de la collection de la bibliothèque de Sainte-Martine;

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine désire présenter une demande d'aide financière auprès du MCC dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**D'autoriser** la production et le dépôt auprès du MCC d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022 ».

**De désigner** madame Éveline Boulanger, coordonnatrice – bibliothèque, culture et patrimoine à titre de mandataire aux fins de ce projet.

**D'autoriser** madame Éveline Boulanger à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la présente.

**De s'engager** à financer la totalité du projet d'un montant total de 36 000 \$, y compris la subvention du MCC accordée dans le cadre du programme « Appel de

Sainte-Martine, le 13 avril 2021

---

projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022 ».

**Adoptée**

**2021-04-065 : Demande de subvention au fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour l'amélioration du parc des Copains**

**Attendu** le projet d'amélioration au parc des Copains;

**Attendu** les enjeux justifiant le projet d'offrir à toutes les personnes les conditions d'une meilleure qualité de vie;

**Attendu que** la Municipalité souhaite promouvoir les saines habitudes de vie;

**Attendu** les objectifs du projet d'améliorer l'entrée des parcs les plus importants et polyvalents et de les rendre plus sécuritaires afin d'encourager l'exercice et l'activité physique;

**Attendu que** le coût global du projet est évalué à 129 220 \$;

**Attendu que** l'implication financière de la Municipalité est de l'ordre de 38 766 \$;

**Attendu** l'engagement de la Municipalité dans ce projet et sa volonté d'obtenir un financement rattaché au Fonds de développement des territoires ruraux (FDTR) de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

**Attendu** l'engagement de la Municipalité dans ce projet et sa volonté d'obtenir un financement rattaché au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Mélanie Lefort  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**D'appuyer** le dépôt d'une demande de subvention pour une somme de 29 832 \$ à même le Fonds de développement des territoires ruraux (FDTR), aux fins de la réalisation dudit projet.

**D'appuyer** le dépôt d'une demande de subvention pour une somme de 45 259 \$ pour l'année 2020 et pour une somme de 15 363 \$ pour l'année 2021 à même le Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS), aux fins de la réalisation dudit projet.

**D'autoriser** madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, au nom de la Municipalité, tout document en lien avec la demande de subvention à la MRC de Beauharnois-Salaberry.

**Adoptée**

**2021-04-066 : Appropriation d'une somme d'argent provenant du surplus pour l'aménagement des installations du parc des Copains**

**Attendu que** la Municipalité souhaite améliorer les installations du parc des Copains;

Sainte-Martine, le 13 avril 2021

---

**Attendu que** le projet consiste à améliorer l'entrée du parc, installer un bloc sanitaire permanent et procéder à la réfection des terrains de baseball;

**Attendu que** le coût des travaux se détaille ainsi :

Détail du projet	Montant du projet
Amélioration de l'entrée du parc des Copains - Pavage du sentier, installation de bancs de parcs, abreuvoir, plantations d'arbres	29 600 \$
Installation d'un bloc sanitaire permanent	10 000 \$
Réfection des terrains de baseball - Petit terrain et écran arrière - Grand terrain / Écran du premier but - Filets et barrière double	25 070 \$ 21 455 \$ 25 750 \$
Total :	111 875 \$
Taxes nettes :	5 595 \$
Imprévues :	11 750 \$
<b>TOTAL DU PROJET</b>	<b>129 220 \$</b>

**Attendu que** la Municipalité a fait une demande au Fonds de soutien aux projets structurants et au Fonds de développement des territoires ruraux de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour un montant total de 90 454 \$;

**Attendu que** suite à cette demande de subvention la portion de la Municipalité est d'une somme totale de 38 766 \$;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par madame Mélanie Lefort  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine s'approprie une somme de 38 766 \$ à même le surplus pour l'aménagement de l'entrée du parc des Copains, l'installation d'un bloc sanitaire permanent et la réfection des terrains de baseball.

**Adoptée**

**2021-04-067 : Assises virtuelles 2021 de l'Union des municipalités du Québec**

**Attendu que** chaque année l'Union des municipalités du Québec organise des assises annuelles auxquels sont invités la mairesse et les conseillers;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par madame Mélanie Lefort  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**D'autoriser** madame Maude Laberge, mairesse, et quatre conseillères ou conseillers à participer aux Assises annuelles 2021 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront virtuellement du 12 au 14 mai 2021.

**D'assumer** les coûts relatifs à la participation des personnes inscrits conformément à la réglementation en vigueur.

Sainte-Martine, le 13 avril 2021

---

*La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.*

**Adoptée**

**2021-04-068 : Contributions financières aux organismes**

**Attendu que** la Municipalité a adopté la résolution numéro 2017-06-123 : Adoption des Orientations transitoires 2017 concernant le soutien financier municipal;

**Attendu que** la Municipalité a reçu plusieurs demandes de subvention, dont les suivantes qui répondent aux orientations :

<b>Organismes</b>	<b>Montant de la subvention</b>	<b>Postes budgétaires</b>
Équipe Vélo Patriotes 1838	Divers projets 2 800 \$ Course des Éclusiers 200 \$	02-701-90-971
École Sainte-Martine	Projet d'aménagement 4000 \$	02-701-90-971
<b>Total :</b>	<b>7000 \$</b>	

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Mélanie Lefort  
appuyé par monsieur Richard Laberge  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine octroie une contribution financière aux organismes tels que décrits précédemment.

**Que** chacune de ces dépenses soit imputée au poste budgétaire mentionné au regard de chacune.

*La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.*

**Adoptée**

**2021-04-069 : Soumission pour l'émission de billet et adoption du refinancement des règlements d'emprunt numéro 2008-135, 2015-366, 2019-354 et 2020-365**

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 20 avril 2021, au montant de 849 600 \$;

**Attendu qu'à** la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Sainte-Martine, le 13 avril 2021

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
89 600 \$	0,50000 %	2022
91 500 \$	0,65000 %	2023
92 600 \$	1,00000 %	2024
94 600 \$	1,30000 %	2025
481 300 \$	1,60000 %	2026
Prix : 98,88500		Coût réel : 1,72788 %

  

2 - CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MONTÉRÉGIE		
89 600 \$	1,80000 %	2022
91 500 \$	1,80000 %	2023
92 600 \$	1,80000 %	2024
94 600 \$	1,80000 %	2025
481 300 \$	1,80000 %	2026
Prix : 100,00000		Coût réel : 1,80000 %

**Attendu que** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par madame Mélanie Lefort  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 20 avril 2021 au montant de 849 600 \$ en vertu des règlements d'emprunts numéros 2008-135, 2015-266, 2019-354 et 2020-365. Ces billets sont émis au prix de 98,88500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans.

**Que** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**Adoptée**

**2021-04-070 : Adoption du Règlement d'emprunt numéro 2021-388 décrétant des dépenses pour la mise à niveau du poste de distribution d'eau potable**

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine souhaite procéder à des travaux de mise à niveau du poste de distribution d'eau potable;

**Attendu qu'il** est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;

Sainte-Martine, le 13 avril 2021

---

**Attendu que** l'avis de motion et le projet du présent règlement ont respectivement été donnés et déposés lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 9 mars 2021;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par madame Mélanie Lefort  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine adopte le Règlement d'emprunt portant le numéro 2021-388 décrétant des dépenses de 6 437 600 \$ pour la mise à niveau du poste de distribution d'eau potable.

**Adoptée**

**2021-04-071 : Adoption du Règlement d'emprunt numéro 2021-389 décrétant des dépenses pour l'achat d'un tracteur et d'une rétrocaveuse pour les travaux publics**

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine souhaite procéder à l'achat d'un tracteur à trottoir et d'une rétrocaveuse pour les travaux publics;

**Attendu qu'il** est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces achats;

**Attendu que** l'avis de motion et le projet du présent règlement ont respectivement été donnés et déposés lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 9 mars 2021;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine adopte le Règlement d'emprunt portant le numéro 2020-389 décrétant des dépenses de 506 500 \$ pour l'acquisition d'un tracteur à trottoir et d'une rétrocaveuse.

**Adoptée**

**2021-04-072 : Adoption du second projet de règlement numéro 2021-385 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de créer la zone H-35**

**Attendu** la demande de modification au *Règlement de zonage numéro 2019-342*, déposée par Mme Isabelle Cécyre, visant à autoriser les habitations multifamiliales de 6 logements sur le lot 606 2 137;

**Attendu** la résolution numéro 2021-01-021 par laquelle le conseil accepte la demande de modification du Règlement de zonage;

**Attendu qu'un** avis de motion et le projet de règlement ont respectivement été donnés et déposés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mars 2021;

Sainte-Martine, le 13 avril 2021

---

**Attendu** qu'une consultation écrite de 15 jours a été tenue conformément aux arrêtés ministériels et à la résolution 2020-05-062 du conseil de la Municipalité de Sainte-Martine;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardial  
appuyé par madame Mélanie Lefort  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

D'adopter le second projet de règlement numéro 2021-385 –Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de créer la zone H-35.

**Adoptée**

**2021-04-073 : Adoption du Règlement numéro 2021-390 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble**

**Attendu** que la Municipalité peut adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

**Attendu** que la Municipalité souhaite adopter un tel règlement;

**Attendu** qu'un avis de motion et le premier projet de règlement ont respectivement été donnés et déposés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mars 2021;

**Attendu** qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 445 alinéa 2 du *Code municipal du Québec*;

**Attendu** que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

D'adopter le Règlement numéro 2021-390 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**Adoptée**

**Avis de motion** est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le règlement numéro 2021-391 – Règlement constituant le service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Martine et dépôt du projet.

**Avis de motion** est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le premier projet de règlement numéro 2021-392 – Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 2019-341 afin de modifier l'affectation « industrielle (I) » et dépôt du projet.

Sainte-Martine, le 13 avril 2021

---

**2021-04-074 : Adoption du premier projet de règlement numéro 2021-392 – Règlement modifiant le Règlement du plan d’urbanisme numéro 2019-341 afin de modifier l’affectation « industrielle (I) »**

**Attendu** la demande de modification du Règlement du plan d’urbanisme numéro 2019-341 déposée par Les Développements de la Berge ltée, visant la modification de l’affectation industrielle afin de permettre la construction d’un 3<sup>e</sup> bâtiment d’entreposage au 1, rue Bernard-Laberge;

**Attendu que** de par sa résolution numéro 2021-03-056, le conseil de la Municipalité a accepté la demande de modification du Règlement du plan d’urbanisme;

**Attendu** l’avis de motion donné lors de la présente séance ordinaire du conseil du 13 avril 2021;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Mélanie Lefort  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
**et résolu à l’unanimité des membres présents**

D’adopter le premier projet de règlement numéro 2021-392 modifiant le Règlement du plan d’urbanisme numéro 2019-341 afin de modifier l’affectation « industrielle (I) »

**Adoptée**

**Avis de motion** est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l’effet que sera adopté ultérieurement le premier projet de Règlement numéro 2021-393 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin d’agrandir la zone I-1 et dépôt du règlement.

**2021-04-075 : Adoption du premier projet de Règlement numéro 2021-393 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin d’agrandir la zone I-1**

**Attendu** la demande de modification du Règlement de zonage numéro 2019-342 déposée par Les Développements de la Berge ltée, visant la modification de l’affectation industrielle afin de permettre la construction d’un 3<sup>e</sup> bâtiment d’entreposage au 1, rue Bernard-Laberge;

**Attendu que** de par sa résolution numéro 2021-03-056, le conseil de la Municipalité a accepté la demande de modification du règlement de zonage;

**Attendu** l’avis de motion donné lors de la présente séance ordinaire du conseil du 13 avril 2021;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Mélanie Lefort  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l’unanimité des membres présents**

D’adopter le premier projet de Règlement numéro 2021-393 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin d’agrandir la zone I-1.

**Adoptée**

Sainte-Martine, le 13 avril 2021

---

**Demande d'autorisation d'un usage conditionnel – Garderie – 715, route St-Jean-Baptiste (6 062 191)** – ce point a été retiré de l'ordre du jour.

**2021-04-076 : Acquisition de la rue Lemelin (lot 6 327 197)**

**Attendu que** de par les résolutions numéro 2018-06-099, 2018-11-181 et 2019-09-135, la Municipalité a accepté des travaux de construction et de pavage pour le Développement domiciliaire Centre d'habitation Saint-Paul phase II;

**Attendu que** le prometteur doit céder la rue et les infrastructures d'aqueduc et d'égout à la Municipalité à la fin des travaux;

**Attendu qu'**à la signature de la demande de permis de lotissement Centre d'habitation Saint-Paul Inc. s'est engagé à céder gratuitement l'assise de la rue (lot 6 327 197) à la Municipalité;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par madame Mélanie Lefort  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la signature de la Municipalité soit conditionnelle à l'obtention, par le promoteur, du coût total des travaux sur l'assise à être cédée, ainsi que des quittances finales des travaux.

**Que** la Municipalité accepte la cession de l'assise de la rue Lemelin (lot 6 327 197) à être signée devant Me Bernard Côté, notaire.

**Que** madame Maude Laberge, mairesse, et madame Hélène Hamelin, directrice générale, soient autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de cession et tous les autres documents relatifs à cette cession.

**Adoptée**

**2021-04-077 : Embauche des pompiers au Service de sécurité incendie de Sainte-Martine**

**Attendu** le processus d'embauche afin de pourvoir les postes vacants au Service de sécurité incendie de la Municipalité;

**Attendu que** 15 candidatures ont été retenues, basées sur 3 critères;

- Formation obtenue;
- Résident de Sainte-Martine;
- Résident dans un rayon de 12 km de la caserne par voie terrestre;

**Attendu que** le processus s'est déroulé en premier lieu par une entrevue par visioconférence et une seconde étape d'évaluation par un test écrit;

**Attendu que** suite au processus, 11 candidats ont été retenus;

**Attendu que** suite au processus, le comité de sélection recommande au conseil municipal de procéder à l'embauche des 11 candidats retenus;

Sainte-Martine, le 13 avril 2021

---

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine procède à l'embauche des personnes suivantes à titre de pompier pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Martine :

Monsieur Alexandre L. Boursier	Monsieur Patrice Dubuc
Monsieur Olivier Michel-Gladu	Monsieur Patrick Nareau
Monsieur Billy Martin	Monsieur Simon Latendresse
Monsieur Jean-François Brault	Monsieur Pierre Gagnier
Monsieur Benjamin Thériault	Monsieur Caleb Lavallée
Monsieur Simon Germain	

**Adoptée**

**2021-04-078 : Proclamation municipale – Semaine nationale de la santé mentale**

**Attendu que** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

**Attendu que** l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'évènement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

**Attendu que** nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

**Attendu que** les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

**Attendu que** les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

**Attendu que** la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

**Attendu qu'il** est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par monsieur Richard Laberge  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** le conseil de la Municipalité de Sainte-Martine proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpourvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

**Adoptée**

Sainte-Martine, le 13 avril 2021

---

### Dépôt du rapport des déboursés – mars 2021

Conformément aux articles 176.5 et 961.1 du *Code municipal du Québec* et à l'article 19 du Règlement numéro 2017-302 sur la délégation de pouvoirs, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le rapport des déboursés effectués et autorisés en vertu dudit Règlement pour le mois de mars 2021, au montant de **343 645,79 \$** pour les déboursés et au montant de **88 006,73 \$** pour les salaires, pour un montant total de **431 652,52 \$**.

### La minute des conseillers

**Monsieur Dominic Garceau** : Rappelle que le beau arrive et que les citoyens prennent des marches sur la piste cyclable et les rues. Il demande aux automobilistes d'être courtois envers les pétons et de prendre leur temps.

**Monsieur Normand Sauvé** : Mentionne l'importance de faire attention aux traverses piétonnière. Ce n'est pas dans notre culture et ce n'est pas toujours clair, il existe beaucoup de confusion. Il rappelle d'être attentif et respecter les limites dans le village.

**Madame Carole Cardinal** : Soutien les interventions de ces collègues et que malgré le principe qu'il faut un contact visuel, elle mentionne l'article 90 du Code de sécurité routière qui mentionne que lorsqu'un piéton s'engage ou manifeste son intention de s'engager le conducteur doit s'immobiliser. Elle insiste les citoyens à regarder les capsules du 175<sup>e</sup> de la Municipalité sur plusieurs sujets qui seront toujours d'actualité. Les capsules faites par l'administration sont belles et invite les citoyens d'en profiter.

**Monsieur Richard Laberge** : Remercie ceux qui ont encouragé les producteurs locaux en achetant les produits de l'érable. Il mentionne que les producteurs agricoles vont bientôt se promener et rappelle d'être prudent. Les gens vont très vite dans les rangs, il rappelle le respect des limites et de faire attentions aux véhicules agricoles. Il mentionne que la COOP appartient aux agriculteurs et il encourage d'encourager local et encourager tous les efforts des producteurs agricoles.

**Monsieur Jean-Denis Barbeau** : Il est d'Accord sur ce qui a été dit par ces collègues, il sera prudent et encouragera les producteurs locaux et invite les citoyens à le faire.

**Madame Mélanie Lefort** : Mentionne la consultation publique pour laquelle le taux de participation des citoyens et toutes les idées productives qui sont ressortie. Un budget a été mis cette année, mais toujours dans une amélioration continue des infrastructures et parc offerts aux citoyens. Elle mentionne le travail exceptionnel de Geneviève Tardif aux loisirs dans ce dossier. Elle mentionne la corvée de nettoyage qui devra avoir lieu prochainement et invite les citoyens à suivre les détails dans les réseaux sociaux prochainement.

### Période de questions

Madame France Candau

- Question : Veut savoir combien coûte un parc à chiens et à quel endroit il sera installé. Elle croit que ce n'est pas nécessaire car nous avons beaucoup d'espace et les gens veulent parfois retrouver des services qu'ils avaient ailleurs au coup des taxes de Sainte-Martine.

Sainte-Martine, le 13 avril 2021

---

Réponse : Un comité a été formé avec des citoyens concernant ce dossier et deux terrains ont été retenus pour analyse. Le budget est de 30 000\$ pour l'année. Tous les citoyens ont été appelés à se rendre au comité et 11 personnes se sont présentés. Deux rencontres ont eu lieu et une présentation sera faite au conseil. La mairesse mentionne qu'il est important de toujours rester en contact avec les citoyens pour obtenir leur avis. Beaucoup de citoyens se mobilisent chaque année pour avoir un parc à chien selon plusieurs besoins. Il ne faut pas considérer ce projet comme seulement un parc à chien, mais aussi un endroit de socialisation.

- Question : Concernant l'entraide des pompiers il y a un montant de 8 350\$ pour de l'entraide, ce qui semble élevé.

Réponse : Monsieur Legault avait fait une demande similaire lors du dernier conseil et la décision a été prise de ne pas y répondre dans l'immédiat car la facture de Mercier était manquante. Elle demande aussi si les pompiers nommés sont formés.

Madame Hamelin mentionne que toutes les factures ne sont pas encore disponibles pour donner une vue d'ensemble. Elle invite monsieur Sylvain Dubuc à intervenir et préciser la réponse. Il mentionne que le montant n'est pas plus dispendieux car avec le froid un appel des municipalités aurait été nécessaire. Dans un froid comme celui du dernier feu il faut une rotation du personnel pour garder les pompiers alertes. Le nombre requis de pompier était le même, seulement la répartition des frais était différente car il y avait moins de pompier à payer à Sainte-Martine. Les chiffres complets seront présentés lors de la prochaine séance. Concernant la formation des pompiers, monsieur Dubuc confirme qu'ils ont tous leur qualification de pompier 1, soit un DEC ou un AEC, ils sont prêts à s'engager immédiatement.

#### Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la séance soit levée à 21 h 25.

---

Maude Laberge  
Mairesse

---

Hélène Hamelin  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière